



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de _____

École libre de Garçons.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Ermenon

École libre de Filles.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui.

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. Par M^{lle} Marie Souanna

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Une maîtresse et une adjointe.

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Soixante

Et combien de pensionnaires ?

R. Deux huit

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. A Mademoiselle Marie Joséphe Guillaudie

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par le prix des pensions et les rétributions scolaires

École communale de filles.

5^o L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. En 1878 si je ne me trompe.

Personnel congréganiste.

6^o En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Non

Quel en est le nombre ?

R. _____

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. _____

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.